

Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Perspectives

Décembre 2009, numéro vingt-huit



Secteur public
**Du mythe
à la réalité**





Se donner le Québec qu'on veut !

Le gouvernement du Québec tient actuellement une consultation sur les moyens à mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014. Le plan du gouvernement prévoit un certain nombre de mesures : contrer l'évasion fiscale, hausser la TVQ d'un point en 2011 et réduire la croissance des dépenses de 4,6 % à 3,2 %. Cette contraction des dépenses, à elle seule, entraînerait des compressions draconiennes dans les services dispensés par l'État. Et, il reste encore cinq milliards de dollars en nouvelles mesures à identifier pour que le gouvernement atteigne son objectif.

Nous ne sommes pas encore sortis de la pire crise économique à sévir que déjà le gouvernement songe à en créer une nouvelle en

fixant un objectif de déficit zéro en quatre ans. C'est complètement irréaliste. Ni Ottawa ni l'Ontario n'ont une cible aussi ambitieuse. La dernière fois que le Québec a fait aussi vite, c'est sous le règne de Lucien Bouchard à la fin des années 1990. On se rappelle les coupes à coup de tronçonneuse dont on ne s'est toujours pas remis avec les départs massifs à la retraite dans le secteur public.

Compresser les dépenses de cinq milliards, soulignait Luc Godbout, professeur au Département de sciences comptables et de fiscalité de l'Université de Sherbrooke, c'est comme si on faisait disparaître d'un coup les ministères liés à la culture, au développement durable, au développement économique, à la famille et aux aîné-es, aux relations internationales, au tourisme, à l'agriculture et au tra-

vail. Cette image illustre la nécessité de trouver de nouveaux revenus, mais elle sert aussi de sonnette d'alarme relativement à un gouvernement qui nous prépare une sortie de crise en sabrant dans les programmes et les services publics. Pourquoi, après avoir claironné à qui veut l'entendre que les Québécoises et les Québécois se tiraient mieux d'affaire face à la crise en raison de son action, le gouvernement nous propose-t-il de délaissier une combinaison gagnante ?

Au lendemain de la mise à jour économique du ministre des Finances, plusieurs médias se scandalisaient qu'un en-

fant âgé d'un an soit présumément endetté de 16 336 \$. Certes, il a une dette, mais il a aussi de précieux actifs comme un système d'éducation, des services de garde abordables, un réseau public de santé et des parents qui peuvent lui consacrer du temps parce qu'ils touchent de l'assurance parentale. Une étude menée par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) démontre qu'en moyenne chaque Canadien tire un avantage évalué à 16 527 \$ par année de l'existence des services et des programmes publics pourtant moins nombreux et moins généreux au Canada qu'au Québec. Cette campagne orchestrée sur l'endettement des Québécois est démagogique : 16 336 \$ de dette contre 16 527 \$ de retour par année, c'est loin d'être une catastrophe, c'est même un excellent investissement.

La CSN s'est toujours opposée au désengagement de l'État, car cela génère moins de prospérité, plus de pauvreté, de disparités, d'inégalités et d'exclusion. Nous défendrons cette vision avec conviction. C'est pourquoi le premier enjeu de ce débat, c'est de combattre avec fermeté toute velléité d'érosion du rôle et de la capacité d'agir de l'État.

D'autres avenues que celle de coupes massives doivent être empruntées. Le gouvernement ne peut exclure d'emblée toute révision de la fiscalité. C'est pourtant lui qui s'est privé d'une marge de manœuvre considérable en baissant les impôts des particuliers et des sociétés. Au chapitre des revenus, l'impôt est l'une des mesures les plus progressives et un effort collectif permettrait de maintenir nos services publics et nos programmes sociaux. Il s'agit d'une partie de la réponse. Repousser l'échéancier du retour à l'équilibre budgétaire constituerait aussi une sage décision.

Claudette Carbonneau



4



Finances publiques
Que faire ?

6



Chargé-e de cours
**La passion
et la précarité**

21



Lanaudière
**Un bronze
pour les
travailleurs**

9



Secteur public
**Du mythe
à la réalité**

25



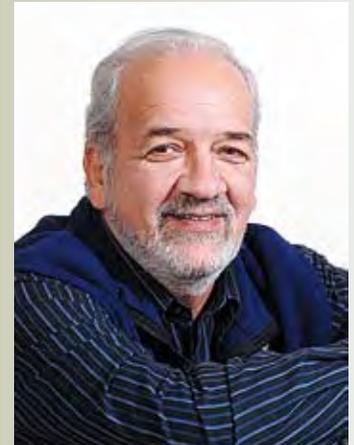
Décrochage
scolaire
Solidarité CSN

14



**Non au vote
obligatoire**

27



L'invité
François Tanguay
**Les lendemains
qui chantent**

LE DEVOIR DE CONVAINCRE

Entrevue avec la présidente et le trésorier de la CSN sur la crise annoncée des finances publiques du Québec

par Roger Deslauriers

Perspectives CSN — La CSN entend participer très activement au débat sur les finances publiques. La direction de la centrale a d'ailleurs lancé une importante réflexion à ce sujet dans ses instances cet automne. Mais pourquoi prendre l'initiative dès maintenant, le rôle de la centrale n'est-il pas de défendre les services publics bien avant de se préoccuper de leur financement ? Est-ce une nouvelle approche que vous proposez là ?

Claudette Carbonneau — Non, pas dans le sens où on ne s'en serait jamais intensément préoccupés ! Par exemple, depuis des années nous participons aux consultations prébudgétaires et, là comme ailleurs, nous défendons les options qui rencontrent les intérêts des travailleurs et des travailleuses et qui garantissent la capacité d'agir de l'État. Par contre, c'est vrai que l'approche que nous développons cette année est peut-être plus audacieuse, mais elle correspond tout à fait à une logique de soutenance de notre projet de société. Au cœur de celui-ci se trouve la préservation de nos programmes sociaux et de nos services publics au sens large. Or on sait que les finances publiques sont actuellement mises à mal et qu'elles risquent de se détériorer encore plus dans les années qui viennent. Si nous sommes incapables d'avancer des propositions qui répondent à des problèmes bien réels, on apparaîtra comme de gentils idéalistes, mais on laissera la place à des groupes d'intérêts qui profitent déjà de toutes les occasions pour rapetisser le rôle de l'État et amoindrir sa fonction essentielle de redistribution de la richesse.

PCSN — Mais le gouvernement québécois n'a pas encore fait connaître ses choix définitifs. Pourquoi sauter dans l'arène aussi rapidement ?

Pierre Patry — Oh ! Le gouvernement s'est déjà compromis dans certaines directions et les ministres libéraux ont quand même avancé des objectifs qui pourraient être lourds de conséquences. J'en ai trois qui me viennent en tête. Premièrement, le rééquilibrage financier au Québec doit être atteint en 2013-2014, c'est l'échéancier que s'impose lui-même le gouvernement. Ce n'est pas le cas ailleurs au Canada et le débat dans les pays européens est posé tout autrement. Il s'enferme aussi dans un second carcan, celui de rééquilibrer les finances publiques, mais en excluant tout recours supplémentaire aux impôts et toute révision de leur progressivité. La troisième décision des libéraux est tout aussi pernicieuse que la précédente, peut-être plus. Le gouvernement nous dit que pour les quatre prochaines années, à compter d'avril 2010, il entend contenir la croissance des dépenses de programmes à 3,2 %. Or, depuis les sept dernières années, ces dépenses ont crû en moyenne de 4,6 %. Traduction : Cela représente des coupes de 900 millions année après année, ce qui constituera des compressions de près de 4 milliards en 2013-2014.

Si l'on juxtapose ces trois choix du gouvernement, on comprend mieux l'urgence d'agir et d'avancer des propositions.



Photo : Michel Giroux

Claudette Carbonneau



Photo : Alain Charbon

Pierre Patry

PCSN — Donc, selon vous, le gouvernement s'enferme volontairement dans un cadre où la seule option pour régler le problème des finances publiques sera le désengagement de l'État ?

CC — Oui et ses récentes décisions sont en réalité bien semblables à celles qu'il a prises ces dernières années et qui ont des effets structurels sur la capacité d'agir de l'État. La diminution substantielle des impôts en 2006-2007 en est une. Son refus d'occuper l'espace fiscal laissé libre par le gouvernement fédéral avec la diminution de la TPS en est une autre. Globalement, l'État québécois s'est privé de 5 milliards de dollars. Cela fait mal et c'est incompatible avec notre capacité de préserver le panier de services et le filet de sécurité sociale dont nous nous sommes dotés. La CSN et plusieurs autres acteurs de nombreux domaines d'activité ont mis en garde le gouvernement contre ces choix qui ne peuvent avoir, à terme, qu'une seule conséquence : l'État s'étant privé d'importantes ressources fiscales, il se verra placé devant la nécessité de sabrer les services publics et les programmes sociaux.

PCSN — Vous avez rappelé devant le conseil confédéral de novembre que des pays à haute fiscalité, comme les pays scandinaves, avaient très bien pu, tout en maintenant une société plus égalitaire, assurer leur développement économique et qu'il n'y avait là aucune antinomie. Croyez-vous vraiment que ce modèle puisse être importé ici, alors que nos voisins, les États-Unis, maintiennent une fiscalité à basse intensité et que l'État fédéral sous les conservateurs a tendance à se rapprocher du modèle américain ?

PP — Autant nous ne pouvons pas penser reproduire intégralement le modèle du Danemark ou celui de la Suède, autant il serait inadmissible de nous laisser imposer les choix de nos voisins, soient-ils la première puissance mondiale. L'idée que, dans une économie ouverte, des choix fiscaux différents empêchent le développement ne tient pas la route. En Europe, les pays



Une brochure a été distribuée aux syndicats de la CSN et est disponible sur son site Web. De plus, on trouve en ligne des fiches techniques qui analysent la question plus à fond.

scandinaves sont aussi entourés par des États qui ont choisi de se donner une fiscalité éminemment différente. Pourtant, aucun membre de l'Europe des quinze n'a été ou ne s'est exclu du développement économique ou de la croissance pour manquer à un modèle fiscal commun.

PCSN — Alors, pourquoi ne pas appeler à une plus grande contribution des entreprises au financement des services publics ?

CC — D'abord, il y a manifestement des incohérences dans le traitement qui est fait aux entreprises selon qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. Il serait juste de revoir cet aspect de la distribution de la contribution fiscale des entreprises. Il y a aussi des réalités scandaleuses, pensons aux entreprises minières qui ne paient même pas pour remettre en état les lieux qu'ils dévastent au plan environnemental. Mais il faut prendre garde à la pensée magique. Laisser croire

à la population que toute la solution repose sur l'augmentation du fardeau des entreprises ne me semble pas très réaliste. Cependant, ce que le document déposé au conseil de novembre met en lumière, c'est la diminution de la contribution des entreprises au financement des missions de l'État ces dernières années. En clair, nous exigeons du gouvernement qu'il annule les diminutions d'impôt déjà annoncées pour les entreprises et qu'il rééquilibre leur contribution au fonds consolidé de l'État. Dans la conjoncture économique, nous croyons qu'il faut que l'État évite de se priver de ressources financières qui existent déjà.

PCSN — Madame la présidente, la CSN n'est-elle pas en train de nous annoncer une grande campagne contre le désengagement de l'État ?

CC — Certainement ! Et si cette préoccupation est une constante dans notre histoire, la crise majeure qui secoue actuellement la planète n'a fait que raviver notre conviction que l'État peut jouer un rôle déterminant pour contrer les excès du capitalisme financier triomphant et pour, en partie du moins, protéger la population contre ses effets.

Chargé-e de cours

Passion, compétence, précarité

Petite devinette : qu'ont en commun Thérèse Casgrain, Barack Obama, Jacques Parizeau, Pierre Elliott Trudeau, Pauline Marois, Serge Ménard, le prix Nobel de physique Pierre Curie, Bernard Landry, le célèbre médecin canadien William Osler et Robert Bourassa ? Bravo ! Vous avez parfaitement raison : ils ont tous été, à un moment donné, chargé-es de cours.

par **Benoît Aubry**

Relativement méconnus de la population, car tous ne font pas toujours une nette différence entre un professeur attiré et un chargé de cours, et peu valorisés, les chargé-es de cours universitaires couvrent un large spectre : charge d'enseignement, supervision de stages, accompagnement et *coach* en formation musicale, tutorat en formation à distance et formation en disciplines pratiques n'en sont que des exemples. *Perspectives CSN* en a rencontré deux.

Contrairement aux professeurs réguliers, le statut de non-permanent des chargé-es de cours rend précaire la situation de nombre d'entre eux. Plusieurs donnent des cours dans un ou plusieurs établissements universitaires, tandis que d'autres y dispensent une formation spécifique et ponctuelle, reliée à leur expertise professionnelle. Si certains y font carrière, d'autres peuvent se présenter à l'université pour quelques heures par année seulement.

Comme pour les professeurs permanents, les chargés de cours sont sélectionnés en raison de leur compétence reconnue et certifiée par un diplôme (maîtrise ou doctorat) et d'une expérience professionnelle démontrée. Par exemple, à l'Université de Montréal, ils sont 40 % à détenir un doctorat.

Massivement présents dans presque toutes les disciplines, les chargés de cours sont au-delà de 10 000 au Québec. Ils donnent plus de 50 % des cours universitaires de premier cycle. Ils assurent aussi majoritairement l'enseignement dans les centres hors campus pour joindre les populations qui habitent loin des milieux urbains, jusqu'à Povungnituk. Ce sont également eux, principalement, qui enseignent aux adultes inscrits dans des certificats d'études universitaires, le soir et les fins de semaine.



Louise Turp

Grandeur et misère d'une noble profession

Photos : Alain Chagnon

Formatrice émérite et auteure de livres portant sur l'éducation¹, Louise Turp est chargée de cours à l'Université de Montréal, où elle a deux contrats bien distincts. D'une part, elle enseigne la didactique à de futurs professeurs du primaire, c'est-à-dire qu'elle leur montre la façon de faire la classe aux jeunes élèves, puis elle agit comme superviseure de stages. Tel que son titre l'indi-

que, ce travail consiste à superviser, dans leur école respective, les stages d'enseignement de ces professeurs en devenir et à les guider par différents moyens, notamment par des rencontres en groupe lors de séminaires. Elle supervise actuellement 16 personnes.

Durant leurs stages, elle rend donc visite une fois aux étudiants inscrits en première et en deuxième année du bac et deux fois à ceux qui

1. Louise Turp a participé avec d'autres auteurs à la rédaction d'ouvrages pédagogiques pour les enfants et les enseignants.

poursuivent leur troisième et leur quatrième année. Chaque rencontre dure environ 2 h 15. Durant une quarantaine de minutes, elle y observe l'étudiant en train d'enseigner, puis discute de son évolution avec l'enseignant qui le reçoit. Ensuite, elle fait part de ses observations et prodigue des conseils appropriés à l'étudiant.

Sa passion pour l'enseignement proprement dit, son autre fonction, est évidente. Elle raconte avec enthousiasme le soin qu'elle met à préparer ses cours afin de capter l'intérêt des étudiants et de faciliter ainsi leur apprentissage. « Donner un cours, ce n'est pas être planté en avant et faire un discours de trois heures. Il faut varier les approches. Je visualise beaucoup en planifiant un cours. Après avoir parlé durant 30 ou 40 minutes je me dis, oups, pour faire passer tel contenu, il faut maintenant un support visuel, bâtir des études de cas, faire travailler les étudiants en équipe, etc. En plus de bien maîtriser sa matière, l'enseignant doit les intéresser en vulgarisant le contenu, en se réajustant constamment. »



En dehors des heures de cours, les enseignants se rendent disponibles pour rencontrer les étudiants en quête de conseils ou de précisions concernant une matière. M^{me} Turp reçoit même, quatre ou cinq fois par année, d'anciens étudiants ou étudiantes qui désirent la consulter pour une raison ou une autre.

Louise Turp doit aussi commander des livres à la librairie de l'université pour ses étudiants. C'est également elle qui prépare les recueils de textes choisis, qu'elle pige dans diverses publications. Quand le recueil est complété, elle doit faire une déclaration de droits d'auteur, par voie électronique, afin que les auteurs cités reçoivent les compensations pécuniaires dues.

L'enseignant doit également mettre en place au moins deux outils d'évaluation qui peuvent prendre la forme d'examens écrits, de travail en équipe ou de travaux individuels. « Quand un

étudiant nous contacte à la maison pour demander des explications concernant une note avec laquelle il n'est pas d'accord, il faut pouvoir justifier cette note. »

Trop d'étudiants par groupe

Le chargé de cours est rémunéré pour 45 heures d'enseignement, auxquelles s'ajoutent les heures de préparation de cours et d'évaluation, peu importe qu'il enseigne à 25 ou 60 étudiants. Là où le bât blesse, c'est que le temps de correction dépend précisément de leur nombre. Or les groupes sont

de plus en plus imposants. « Ça, c'est un problème. L'année dernière, explique M^{me} Turp, j'ai eu un groupe de 75 étudiants, de sorte que j'ai passé une bonne partie de la période de Noël à faire de la correction. Généralement, une charge de cours représente 225 heures de travail, soit cinq fois plus que le temps consacré à l'enseignement comme tel. »

Évidemment, le nombre de courriels adressés à l'enseignante augmente proportionnellement à celui des étudiantes et des étudiants. Et plus ils sont nombreux, plus grandes sont les possibilités que plusieurs doivent s'absenter lors d'un examen, pour des raisons sérieuses, ce qui oblige l'enseignant à en préparer un second...

Le syndicat réclame des groupes plus restreints, ce qui améliorerait grandement la qualité de l'enseignement.

Pour de nombreux chargés de cours, le lendemain n'est jamais assuré. De session en session, ils vivent dans la précarité et dans l'incertitude quant au renouvellement de leur contrat.



Marc Sarazin

La passion d'enseigner

Photos : Patrick Woodbury

Organisateur communautaire à temps plein sur le territoire du CSSS Papi-neau, très impliqué dans son milieu, Marc Sarazin trouve le temps de donner une charge de cours par session en organisation communautaire, à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Mais qu'est-ce qui peut bien le pousser à ajouter cette tâche à ses autres obligations, l'astreignant ainsi à une discipline spartiate ? La réponse jaillit prestement : « Il faut avoir

la passion d'enseigner. J'aime la dynamique de l'université, le milieu des jeunes. »

Son travail régulier jumelé à sa charge de cours présuppose une excellente organisation pour concilier famille, travail et travail, puisqu'il exerce son métier d'organisateur communautaire à des heures variables, souvent le soir en raison des réunions, et qu'il dispense son cours parfois durant la journée et à certains moments en soirée.

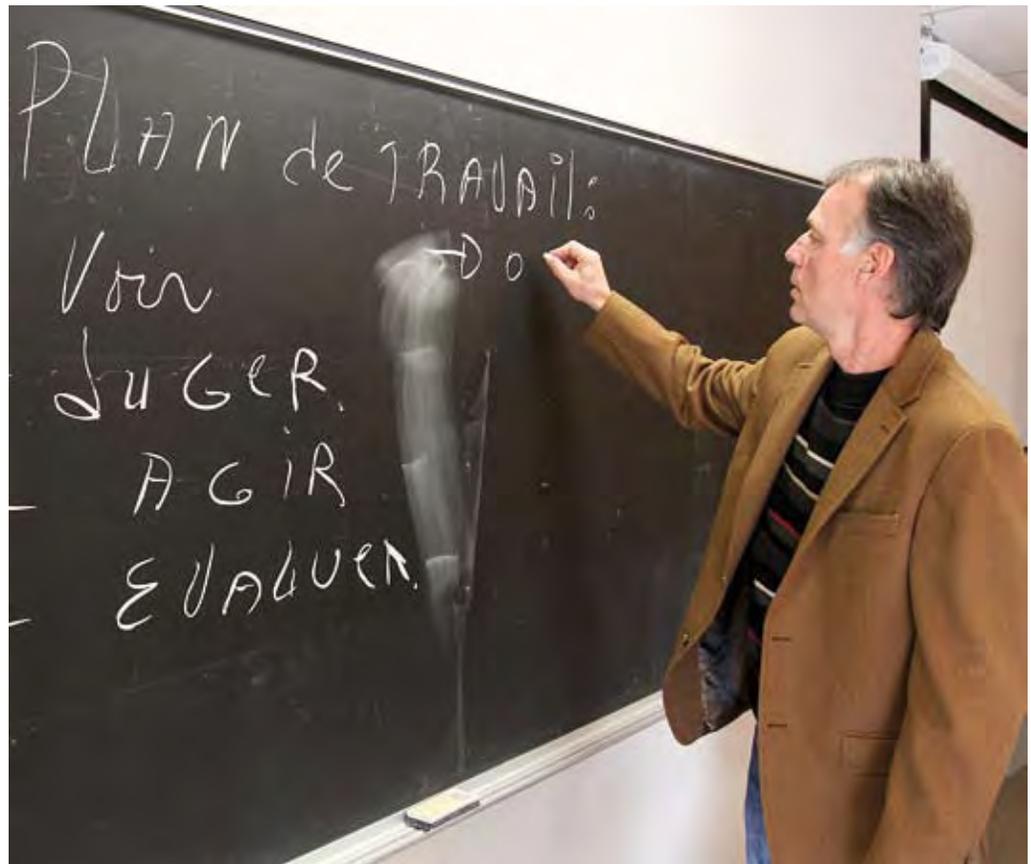


► L'enseignement, qui comprend bien sûr la préparation et la correction, lui bouffe plusieurs heures par semaine, y compris quelques samedis et dimanches, à chaque session. Il a beau connaître sa matière, il lui faut, comme tout enseignant, prendre les dispositions nécessaires pour que ses étudiantes et ses étudiants soient alimentés notamment en lectures appropriées et qu'ils aient des travaux pertinents à accomplir, ce qui ne se fait pas en criant lapin.

Bien sûr, il doit aussi se rendre disponible pour les étudiants qui désirent discuter de sa matière ou lui poser des questions, soit en tête-à-tête, par courriel ou par téléphone. « Je suis de la vieille école, je leur laisse toujours mon numéro de téléphone et ils m'appellent fréquemment à la maison. C'est correct comme ça. »

D'une session à l'autre, Marc Sarazin ne donne pas nécessairement le même cours, bien que celui-ci porte souvent sur l'organisation communautaire, sa spécialité. Il a à cœur de garder ses connaissances à jour puisque de nouvelles problématiques, reliées par exemple au sida, aux sans-abri ou aux toxicomanies, émergent constamment.

Il observe que les étudiants semblent apprécier l'aspect concret du travail sur le terrain qu'il peut leur faire découvrir. Certains, qui aspirent à devenir organisateurs communautaires veulent savoir ce qui les attend, en quoi consistera leur journée de travail. « Je peux choisir des exercices qui collent à la réalité. Je suis en mesure de leur expliquer dans la pratique comment il faut réagir quand, par exemple, des citoyens veulent trouver des solutions aux problèmes que vit leur communauté. Ou encore, quelles étapes il faut franchir pour que des gens n'aient plus à consacrer une part trop élevée de leur revenu au logement. »



N'est pas pédagogue qui veut

« Ce n'est pas parce que quelqu'un fait une brillante carrière dans un secteur donné qu'il deviendra nécessairement un bon enseignant. » Déplorant la hausse du nombre d'étudiants par groupe, « qui nuit à un enseignement de qualité », il avoue qu'il n'est pas évident de se

retrouver devant une classe de 40 à 50 personnes, particulièrement lorsque les cours sont axés sur la pratique. Grâce au syndicat, une formation et du soutien sont maintenant disponibles pour les chargés de cours qui le désirent, afin de les aider à bâtir un cours, à le donner ou à préparer un examen, par exemple.

Après diverses études universitaires, à l'invitation de l'UQO, Marc Sarazin retournait à Hull (maintenant Gatineau) il y a 23 ans pour donner un cours en organisation communautaire. Par la suite, il y a développé un certificat de deuxième cycle avec des collègues, dont il a enseigné certains volets à deux reprises.

L'importance du regroupement

Afin d'assurer la qualité de l'enseignement et d'améliorer leurs conditions de travail, la très grande majorité des chargés de cours, soit environ 9000, se sont regroupés depuis les années 1980 au sein de syndicats affiliés à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). Ainsi, la fédération représente les chargés de cours de huit universités (Laval, Montréal, UQAM, Chicoutimi, Outaouais, Rimouski, Abitibi-Témiscamingue, Concordia – éducation permanente), ainsi que les tuteurs et les tutrices de la Télé-université, les maîtres d'enseignement de l'École de technologie supérieure et les auxiliaires d'enseignement de l'Université McGill.

Comme le souligne la déléguée à la coordination du regroupement université de la FNEEQ-CSN, Claire Tremblay, ces enseignants hautement qualifiés ont grandement participé à l'avancement de la société québécoise. De 19,2 % qu'il était en 1987, le taux d'obtention d'un diplôme de baccalauréat est passé à 30,2 % en 2005, selon un rapport du Conseil supérieur de l'éducation paru en 2008.

« Cette mission de rendre accessibles les études universitaires, les chargés de cours l'ont réellement à cœur. Il suffit de les écouter pour comprendre qu'ils ont en commun la volonté de transmettre leur savoir et la passion d'enseigner », ajoute M^{me} Tremblay.

LES SERVICES PUBLICS: TOUT LE MONDE Y GAGNE

WWW.SECTEURPUBLIC.INFO



Secteur public Du mythe à la réalité

par Catherine Binette

On entend souvent dire que les travailleurs et les travailleuses du secteur public ont des conditions de travail avantageuses et des salaires enviables. Pourtant, dans plusieurs établissements publics, ces idées reçues tiennent plutôt du mythe que de la réalité. Entre surcharge de travail, précarité d'emploi et retard salarial, les salarié-es du secteur public sont plutôt malmenés, entraînant ainsi des problèmes d'attraction de la relève et de rétention de la main-d'œuvre qualifiée. Tour d'horizon.

L'écart salarial avec le secteur privé et la surcharge de travail dans les réseaux de la santé, de l'éducation ainsi que dans les organismes gouvernementaux poussent de nombreux employés à quitter le secteur public. Certains vont chercher du boulot ailleurs, souvent dans le privé, alors que d'autres optent pour une retraite anticipée. Les postes sont vacants et la relève, bien timide. Le gouvernement tarde à agir et, pendant ce temps, nos institutions publiques recourent aux services d'entreprises privées, beaucoup plus coûteux, pour combler le déficit d'employé-es et continuer à offrir des services.

Mieux payé dans le privé

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) rapporte que le salaire des employé-es de l'administration québécoise est en retard de 8,7 % par rapport à celui de l'ensemble des autres salariés québécois, pour des emplois comparables, et de 6 % par rapport à ceux des salariés du secteur privé (2009).

De plus, au cours des six dernières années, les travailleurs et les travailleuses des services publics se sont appauvris. Ils ont perdu un peu plus de 3 % de leur pouvoir d'achat à la suite de deux ans de gel salarial suivis de faibles taux d'augmentation (2 % par année) de 2006 à 2009, imposés par le décret du gouvernement Charest en 2005. Contrairement aux croyances populaires, ce retard salarial persiste même en tenant compte des avantages sociaux offerts dans le secteur public.

Yvon Godin, vice-président de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), relate que pour les ouvriers spécialisés dans les secteurs du soutien scolaire, cégep et ▶



Yvon Godin



Photo: Alain Charignon

Louis Roy

Selon Louis Roy, le vice-président de la CSN responsable des négociations dans les secteurs public et parapublic : « Nous devons valoriser à la fois nos services publics et les personnes qui y travaillent. Les conditions de travail sont intimement liées à la qualité des services. Par conséquent, la négociation qui s'amorce porte bien évidemment sur les contenus des conventions collectives, mais aussi sur l'avenir des services publics eux-mêmes : assurer le développement des services publics passe nécessairement par l'amélioration des conditions de travail de celles et de ceux qui les donnent.



DIFFÉRENTS TAUX HORAIRE AU 28 JUIN 2009 RÉCLAMÉS PAR DES SOUS-TRAITANTS À LA CSDM

Électricien	Tuyauteur
52,29 \$	66,06 \$
57,27 \$	66,77 \$
58,94 \$	68,75 \$
62,27 \$	67,67 \$

Source : CSDM



Sophie Drapeau

Photo : Alain Chagnon

des organismes gouvernementaux (électriciens, tuyauteurs et autres mécaniciens), l'écart salarial est important. Il se traduit par une différence de taux horaire de plus de 10 \$ pour un emploi dans l'industrie de la construction comparativement, par exemple, à un emploi au sein de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Plusieurs jeunes optent donc pour un emploi dans le privé. M. Godin en sait quelque chose. Il y a présentement dix postes de tuyauteurs vacants à la CSDM, et ce, depuis trois ans. « Pour nos jeunes, le salaire est important. Une fois leur formation terminée et leur titre de métier confirmé, les jeunes vont pratiquer dans le privé et feront ainsi plus d'argent », déplore M. Godin.

Dans le réseau de la santé, les écarts salariaux prennent des proportions gênantes. Sophie Drapeau, psychologue à l'hôpital Sainte-Justine et présidente de la section locale de son syndicat affilié à la Fédération des professionnelles (FP-CSN), souligne que pour sa profession, le salaire est de 20 \$ au premier échelon. L'échelle salariale plafonne au 18^e, avec un taux horaire de 38 \$. Notons qu'il faut être

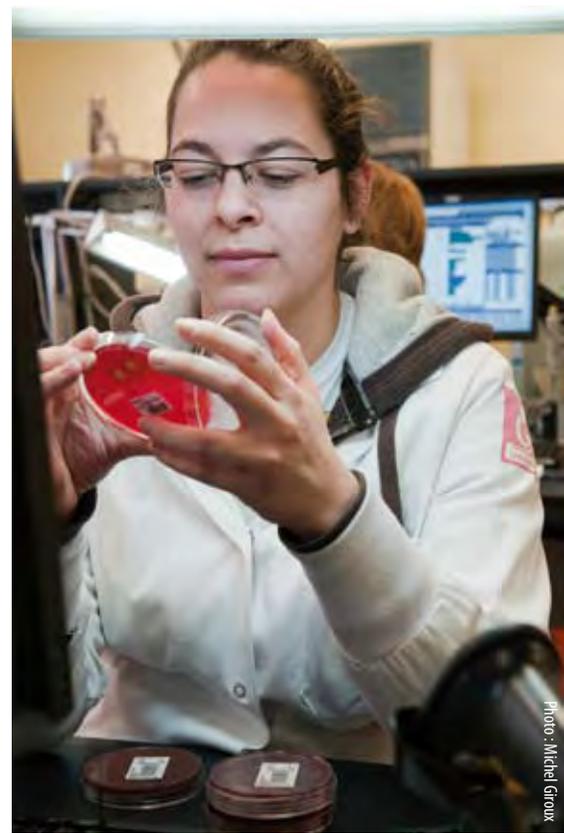


Photo : Michel Giroux

Plus de 3000 personnes ont participé au grand rassemblement du front commun le 29 octobre au CEPSUM à Montréal, afin de marquer le début des négociations du secteur public.

Chantal Lamarre animait cette soirée festive où les discours des chefs syndicaux, l'humour des Zapartistes et les percussions de Kumpa'nia ont soulevé la foule.



Photo : Michel Giroux



détenteur d'un doctorat pour être reconnu en tant que psychologue et avoir travaillé plus de 13 ans pour atteindre cet échelon. Dans une clinique privée, un psychologue diplômé avec une dizaine d'années d'expérience peut gagner 100 \$ l'heure! Les techniciennes et les techniciens en génie biomédical ne sont pas en reste. Pour une ou un diplômé du cégep en électronique par exemple, l'écart salarial entre le secteur public médical et le secteur privé industriel peut atteindre jusqu'à 20 000 \$ par année.



Photo : Alain Chagnon



Luc Vandal

Le portrait n'est guère plus reluisant dans nos cégeps. Luc Vandal, président du Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Shawinigan, affilié à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), explique que les difficultés de recrutement vécues sont dues à l'ampleur de la tâche d'enseignement par rapport au salaire offert. Les postes dans les programmes d'enseignement technique sont particulièrement difficiles à combler. Notamment parce que les salaires ne sont pas compétitifs. Par exemple, pour un ingénieur qui pratique dans la fonction publique, le salaire de base est de 37 000 \$, alors que dans le secteur privé on parle de 41 000 \$. Un ingénieur qui choisit l'enseignement collégial commence quant à lui à 34 000 \$. Au plus bas de l'échelle, on parle donc d'un écart salarial de 7000 \$ avec le privé. Et la charge de travail s'est alourdie au cours des dernières années.

Surcharge de travail

Chez les enseignants au collégial, le nombre d'étudiantes et d'étudiants par classe ne cesse d'augmenter. Parfois, ils sont plus de 160 étudiants par session pour les cours de formation générale. À ce rythme, le nombre de travaux à corriger et le nombre d'heures à bosser le soir et les fins de semaine se multiplient rapidement. Et ça, c'est sans compter les réunions départementales et la présence obligatoire des professeurs sur plusieurs comités de travail. « Bien des enseignants arrivent au cégep en pensant que c'est un emploi de rêve avec deux mois de vacances en été. Pourtant, après une session ou deux, plusieurs quittent l'enseignement collégial. Ils ne sont pas prêts à perdre leur qualité de vie en travaillant les soirs et les fins de semaine pour un salaire aussi bas », signale M. Vandal.

Même son de cloche dans le réseau de la santé. M^{me} Drapeau raconte que depuis dix ans les conditions de travail dans les hôpitaux se sont grandement détériorées pour les professionnel·les de la santé. La demande pour des soins est exponentielle, les listes d'attente ne font que s'allonger et les cas sont plus lourds. Or les ressources sont manquantes. Les congés de maladie et de maternité et les départs à la retraite ne sont pas remplacés, faute de personnel qualifié. Pendant ce temps, ceux et celles qui restent en poste absorbent les charges de travail des postes non comblés. « On travaille constamment dans l'urgence. Mais on tient à offrir un travail clinique de qualité tout en répondant aux besoins. Certaines personnes en détresse attendent depuis plus d'un an pour accéder à nos services, accentuant ainsi leurs difficultés et prolongeant la durée nécessaire des traitements. En plus, on fait face à ►



Photo : Michel Giroux

Viviane Tremblay

► de nouvelles approches de gestion pour répondre aux exigences ministérielles laissant peu de place à l'autonomie professionnelle. Plusieurs s'épuisent et partent en congé de maladie sans être remplacés, alors que d'autres démissionnent. C'est lourd », confie M^{me} Drapeau.

Les préposé-es aux bénéficiaires connaissent également leur lot de problèmes. Viviane Tremblay, membre du comité de négociation à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), soutient que la décision du gouvernement de geler le nombre de places en CHSLD publics est inconcevable dans un contexte de vieillissement croissant de la population. Ainsi, la clientèle nécessitant moins d'heures de soins est transférée vers le privé laissant au personnel soignant qui œuvre dans le secteur public les patients aux problèmes cognitifs plus graves.

Précarité, quand tu nous tiens

Depuis plus de 10 ans, la pénurie de main-d'œuvre est croissante partout dans le secteur public. Ce manque de ressources a entraîné des modifications dans l'organisation du travail. Pourtant, il n'y a pas de création de nouveaux postes et 53 % du personnel de la santé et des services sociaux n'a toujours pas accès à un poste à temps complet et un très grand nombre d'entre eux n'occupent pas de poste régulier.



Photo : Michel Giroux

PRÉCARITÉ

Dans les réseaux de la santé et de l'éducation, les statistiques démontrent que dans l'ensemble du Québec, le pourcentage de personnes qui travaillent à temps partiel est plus élevé que celui à temps complet.

	Temps complet	Autres statuts
Santé et services sociaux	47 %	53 %
Commissions scolaires	41 %	59 %
Cégeps	48 %	52 %

Source : Banque de données 2007-2008 provenant du Conseil du trésor

Le problème de pénurie touche toutes les catégories d'emploi. Les employé-es de bureau et d'administration subissent aussi des difficultés d'accès pour certains postes. Les employeurs imposent en effet des exigences particulières pour l'obtention de certains postes, alors que ces mêmes critères ne sont pas imposés au personnel provenant des agences privées, affirme M^{me} Tremblay.

Difficile de concilier la famille et le travail

Pour bien des travailleurs et des travailleuses des services publics, la conciliation famille-travail est une revendication importante. Bien que des mesures soient incluses dans les conventions collectives, dans la pratique, elles ne sont pas facilement applicables.



Plus de 2000 travailleurs et travailleuses des services publics se sont rassemblés face au Conseil du trésor à Québec, le 30 octobre dernier, lors du dépôt des demandes du front commun en vue d'amorcer cette nouvelle ronde de négociations avec le gouvernement du Québec.



Photo : Clément Allard

Bien des jeunes professeurs se voient obligés de travailler dans deux ou trois cégeps afin d'accumuler une charge d'enseignement à temps complet. Souvent, ces collèges se situent dans des régions différentes et cela impose une mobilité parfois extrême. Rien pour faciliter la conciliation du travail et de la famille. Luc Vandal nous confie qu'il a dû parcourir le Québec au grand complet et attendre dix ans avant d'avoir sa permanence.

« Du côté de la santé et des services sociaux, aussi, le personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires ainsi que celui des technologies médicales sont loin de compter sur des conditions avantageuses pour fonder une famille », affirme Viviane Tremblay.

PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Parmi les emplois qui sont de plus en plus en demande dans les diverses régions du Québec, plusieurs se retrouvent dans le secteur public. Les emplois en pénurie peuvent varier selon les régions, mais en voici quelques exemples :

- Préposés aux bénéficiaires
- Infirmières auxiliaires
- Infirmières
- Préposés à l'entretien ménager
- Physiothérapeutes
- Technologistes médicaux
- Travailleurs sociaux
- Éducateurs spécialisés
- Secrétaires et réceptionnistes
- Enseignants au collégial

Source : Emploi Québec, Institut du marché du travail, juillet 2009.

Démantèlement du public au profit du privé

Pour résoudre ces problèmes de pénurie de main-d'œuvre, nos institutions publiques optent de plus en plus pour la sous-traitance de ces tâches aux entreprises privées. La CSDM, par exemple, embauche des ouvriers du privé à un taux horaire supérieur pour combler la pénurie d'ouvriers spécialisés dans nos écoles publiques. Même constat dans le milieu de la santé, où les agences privées de placement d'infirmières se sont multipliées ces dernières années. Ainsi, on retrouve sur un même lieu de travail des infirmières employées par des agences privées qui bénéficient de conditions salariales et d'horaires de travail plus avantageux que ceux des infirmières salariées du réseau public, contraintes à faire des heures supplémentaires. On assiste à un drainage des ressources du public vers le privé et, de surcroît, nos services nous coûtent plus cher.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans nos institutions scolaires et nos établissements de santé et de services sociaux est le résultat de choix politiques qui ont miné le développement de nos réseaux publics. Le renouvellement de la main-d'œuvre est un défi urgent à surmonter. Les négociations qui s'enclenchent entre le front commun et le gouvernement sont l'occasion de réitérer notre volonté de trouver des solutions durables aux problèmes de pénurie dans nos réseaux publics, et ce, pour le bénéfice des salarié-es de l'État, mais aussi de la population québécoise qui compte chaque jour sur des services publics accessibles et de qualité.

Parce que les services publics : tout le monde y gagne !



Photo : Michel Groux

Vote obligatoire Une autre embûche à la liberté d'association

Le débat sur le vote obligatoire pour obtenir une accréditation syndicale est revenu dans l'actualité récemment par une offensive de la part des ténors de la droite. Pourtant, une récente étude juridique conclut que ce processus nuirait à la liberté fondamentale d'association. Qui plus est, une telle pratique ouvrirait la porte à des tactiques déloyales des employeurs, selon les auteurs du document, M^e Marilaine Roy, qui a œuvré 25 ans au Service juridique de la CSN, et Jonathan Leblanc, stagiaire.

par Jean-Michel Nahas

Les conclusions de l'étude déposée en septembre dernier sont formelles : l'imposition du vote obligatoire pour l'obtention d'une accréditation constituerait « une embûche supplémentaire » à la liberté d'association.

Pour arriver à ce constat, les auteurs ont compilé les résultats de plusieurs études. Ils se sont aussi basés sur de nombreux témoignages d'experts, dont celui de M^e Louis Morin, ex-juge au Tribunal du travail. Celui-ci écrivait en 2005 : « Dans toute ma carrière, je n'ai pas rencontré un seul employeur qui ait bien pris la nouvelle lorsqu'un syndicat se montrait le bout du nez. Parfois, les réactions sont virulentes. »

Fortes pressions des employeurs

Selon M^e Marilaine Roy, les pressions des employeurs récalcitrants peuvent aller jusqu'à des menaces directes envers les employé-es. « On a vu des patrons se réunir secrètement avec des travailleurs et engager des gardiens de sécurité pour empêcher d'autres employés d'accéder à cette rencontre », souligne l'avocate. Selon celle-ci, les pratiques douteuses de la part d'employeurs ont augmenté dans les provinces où le vote est rendu obligatoire.

Au Québec, c'est en 1944 qu'a été adoptée la première législation syndicale, baptisée initialement Loi des relations ouvrières. Il avait alors été établi que le vote par scrutin secret ne serait utilisé que pour régler des cas d'exception. Depuis, pour obtenir une accréditation syndicale, un groupe d'employé-es doit convaincre plus de la moitié (50 % + 1) de ses membres.

Pendant la réforme du Code du travail, instaurée en 2001, le Conseil du patronat du Québec a fortement milité pour l'instauration du vote secret. Cela n'a pas été retenu par le gouvernement, qui a décrété que le scrutin obligatoire ne serait utilisé qu'en cas de litige juridique.

L'un des arguments des tenants du vote obligatoire est la « démocratie syndicale ». Ceux-ci allèguent que les travailleuses et les travailleurs devraient pouvoir se prononcer individuellement. Or le rapport de M^e Roy et de Jonathan Leblanc, étudés à l'appui, conclut que la syndicalisation est en baisse de près de 9 % dans les provinces canadiennes où le scrutin obligatoire est la règle. Une des raisons évoquées pour expliquer cette diminution est le délai de la procédure qui permet aux employeurs de décourager les travailleurs de se syndiquer.

Si elle est permise par la loi, cette mesure deviendra une attaque directe à l'exercice du droit d'association.



Marilaine Roy a présenté son étude juridique sur la liberté d'association lors du conseil confédéral de la CSN en septembre dernier.

Photo: Clément Allard

« L'offensive orchestrée dernièrement par les ténors de la droite vise à réduire la mise sur pied de syndicats qui, selon eux, ne sont rien de moins qu'un frein au développement économique du Québec; une rhétorique tout à fait démagogique », disait récemment à ce sujet la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

Un climat de travail qui se détériore

L'opposition, parfois farouche, des patrons s'explique facilement. « C'est certain qu'un employeur ne refusera pas qu'un syndicat organise une soirée de quilles avec le personnel, mais dès qu'un syndicat veut encadrer et limiter le droit de gérance d'un patron, ça ne fait pas l'affaire de celui-ci », observe Marilaine Roy.

D'autres études, dont les résultats sont publiés dans le document sur la liberté d'association, viennent aussi soutenir ce constat. L'une d'elles, réalisée dans huit juridictions canadiennes, entre 1991 et 1993, rapporte que 88 % des employeurs « ont posé des gestes visant à restreindre l'accès du syndicat aux employés » durant cette période. Autre statistique intéressante :

pas moins de 32 % des patrons ont formé leurs cadres pour déceler les premiers signes d'une campagne d'accréditation syndicale.

« Laisser un plus long délai à l'employeur, c'est instaurer une possibilité de plus de voir les relations de travail s'envenimer et le climat de négociation se pourrir », écrivent à ce sujet Marilaine Roy et Jonathan Leblanc.

Rapport de force transféré

Le vote obligatoire transfère inévitablement le rapport de force du côté de l'employeur, notamment parce que celui-ci peut influencer directement les travailleurs par diverses tactiques. Selon une étude de Chris Riddel, citée dans le document, les pratiques déloyales des patrons se multiplient lorsque le scrutin obligatoire est en vigueur. Leur nombre a augmenté de 160 % en Colombie-Britannique lorsque le Code du travail de cette province a été modifié.

La situation est semblable au Québec et en Ontario. Dans plus ou moins 50 % des cas étudiés en 1998 dans ces deux provinces, des pratiques partiales ont été déployées

par les employeurs. Ces tactiques vont des réunions en petits groupes à l'interrogatoire de certains travailleurs.

Aux États-Unis, une association doit présentement recueillir 30 % d'appui de ses membres pour qu'un vote soit tenu. Il n'existe pas de délai maximal pour tenir un scrutin, ce qui a ouvert la porte à toutes sortes de pratiques comme celles décrites précédemment. Selon des chiffres présentés dans l'étude, 50 millions de travailleuses et de travailleurs non syndiqués auraient voulu l'être en 2004. En raison de toutes les contraintes dues au scrutin obligatoire, seulement 50 % des tentatives d'accréditation seraient fructueuses chez nos voisins du sud, notent les auteurs.

Depuis quelques années au Québec, la question de l'introduction du vote obligatoire pour l'accréditation syndicale revient régulièrement sur la table. Les jeunes libéraux et les adéquistes se sont notamment dit en faveur de l'implantation de cette mesure, qu'ils jugent plus démocratique. Pour M^e Roy, une telle affirmation est tendancieuse. « Quand on

va voter, aux élections municipales par exemple, on y va sans se cacher et personne ne cherche à nous influencer. Un vote syndical, c'est différent parce que l'employeur a toute sorte de moyens pour nous mettre de la pression », affirme l'avocate.

L'experte en droit du travail rappelle que même au XXI^e siècle, la liberté d'association demeure « la mal-aimée de toutes ». Imposer le vote obligatoire ne brimerait que davantage cette liberté en permettant à l'employeur d'intervenir directement pour empêcher la création d'un syndicat. Si elle est permise par la loi, cette mesure, conclut Marilaine Roy, deviendra « une attaque directe à l'exercice du droit d'association ».

Vous pouvez accéder à cette étude sur la page Web :

www.csn.qc.ca/web/csn/mandat-2008-2011

Un grand brassage d'idées

par Vincent Larouche

Photos : Alain Chagnon

La grande tradition des forums sociaux a commencé à Porto Alegre en 2001 sur le thème *Un autre monde est possible*. Huit ans plus tard, les milliers de participantes et de participants qui se sont activés lors de la deuxième édition du Forum social québécois (FSQ) ont tenté de prouver que cet autre monde n'est pas seulement possible. Il est déjà en marche. Tenu du 8 au 12 octobre dernier, principalement à l'UQAM et au cégep du Vieux-Montréal, le Forum social québécois avait en effet comme devise *Un autre Québec est en marche*.

Qu'ils soient représentants de syndicats, de mouvements sociaux, d'organismes à but non lucratif ou de groupes militants, les participants avaient la chance de faire valoir leurs points de vue et de débattre d'idées pour un monde plus juste, qui ne serait pas motivé uniquement par la maximisation du profit. *Perspectives CSN* a voulu prendre le pouls de quelques-unes de ces discussions.

Certaines activités ont évidemment été plus courues que d'autres. Il fallait voir les gens faire la file pour assister à la grande conférence mettant en vedette Albert Jacquard, le populaire généticien, essayiste et philosophe français. Le silence était absolu dans la salle alors que, de sa faible voix, le conférencier de 83 ans entretenait les participants du danger des armes nucléaires et de l'étouffement de la planète par les humains avides de ressources.

« Que fait-on, nous, humains, sur une planète qui ne peut supporter qu'un nombre limité d'humains, et un nombre encore plus limité d'humains exigeants? », a-t-il demandé.

L'auditoire tentait encore de répondre à la question au sortir de la salle, des heures plus tard. Car au Forum social, les débats n'ont pas seulement lieu dans le cadre formel des ateliers. Dans les corridors, et même le soir autour d'un verre, la discussion se poursuit, et chacun y va de sa proposition pour créer une société basée sur le concept de « développement durable, solidaire, juste,



Gaétan Châteauneuf,
président du Conseil central
du Montréal métropolitain

égalitaire et harmonieux », comme il est expliqué dans le programme du FSQ.

« Le Forum nous permet de nouer des liens avec les mouvements sociaux. C'est pratique parce que parfois nous n'avons pas l'occasion de rencontrer ces militants », raconte le président du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN), Gaétan Châteauneuf.

Le CCMM-CSN a toujours eu la réputation de collaborer avec les mouvements sociaux et politiques de la région, sans se limiter au strict

terrain des relations de travail. Le Forum est donc pour ses représentantes et ses représentants une occasion en or d'élargir leur réseau et de s'alimenter en nouvelles idées, puisqu'à peu près tout ce que le Québec compte de groupes militants y est représenté.

« On avait une délégation d'une quinzaine de personnes, et ils étaient très contents. Il y a eu beaucoup de sujets liés à la crise, cela a alimenté notre réflexion », ajoute M. Châteauneuf.

Si le mouvement syndical participait encore une fois massivement à ce Forum, l'événement ne portait pas la marque d'une centrale plus qu'une autre. Les gens semblaient avoir laissé de côté les rivalités qu'on peut parfois retrouver entre organisations.

Dans l'atelier sur l'unité intersyndicale, les échanges ont été vifs, sans faux-fuyants, mais un air d'unité et de solidarité se dégageait de la salle. « Pour ce qui est de l'unité intersyndicale, on a parfois l'impression que l'endroit où ça bloque, ce n'est pas à la base, ce n'est pas non plus à la tête des organisations, c'est plutôt aux niveaux intermédiaires », a lancé un permanent syndical dans l'assistance, en incitant ses vis-à-vis à s'unir dans l'intérêt des travailleuses et des travailleurs.

« C'est bien d'avoir une occasion comme ça de se réunir, entre militants de différentes centrales syndicales. On en parlait et on se disait que ça prendrait d'autres occasions comme ça pour pouvoir se rencontrer », commente André Frappier, directeur au Conseil régional du Montréal métropolitain de la FTQ.

Comment protéger l'emploi en période de crise ?

par Vincent Larouche



Jean-Marie Dion du comité droit au travail du CCMM-CSN, Manon Perron, trésorière du CCMM-CSN, et Josée Lamoureux, économiste au Service des relations du travail de la CSN.

« Ça fait longtemps qu'on dit qu'on devrait réglementer les licenciements collectifs. À ma fédération, on a eu beaucoup de licenciements et de fermetures dans des entreprises qui ont été subventionnées et qui s'en vont. Par exemple, il n'y a pratiquement plus de meubles qui se font dans la région. Tout ce qui reste, c'est de la chaise, un peu », raconte Daniel Ménard, travailleur en imprimerie et représentant du Conseil central du Cœur-du-Québec de la CSN.

M. Ménard n'était pas le seul à ramener sur le plancher des exemples concrets de pertes d'emplois liées à la crise économique, lors de l'atelier « Comment protéger l'emploi en pé-

riode de crise ? ». Malheureusement, la discussion n'était pas que théorique. Elle s'appuyait sur de vrais drames vécus dans quantité de milieux de travail partout au Québec.

Josée Lamoureux, conseillère syndicale au Service des relations du travail de la CSN, a d'abord tracé un portrait des origines de la crise. Puis, elle a présenté les revendications de la centrale pour y faire face, dont des mesures d'aide aux travailleuses, aux travailleurs et aux chômeurs de même que de nouveaux mécanismes de réglementation du monde financier.

Le sociologue et professeur à l'UQAM Jean-Marc Fontant, spécia-

liste de l'économie sociale, a ensuite insisté sur les opportunités qu'offre un mode alternatif d'entrepreneuriat pour éviter de retomber dans les mêmes schémas ayant mené à la crise.

Le rachat d'une entreprise qui ferme ses portes et sa transformation en coopérative, par exemple, constitue une avenue intéressante qui n'a pas été assez essayée au Québec, selon lui. La question peut toutefois être épineuse lorsque les entreprises d'économie sociale sont vues comme prenant le relais d'emplois supprimés par l'État dans les services publics, comme l'ont souligné certains militants dans la salle.

Finalement, une présentation de Jean-Marie Dion, responsable du comité droit au travail du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN, a mis en évidence que les travailleurs québécois sont peu protégés en comparaison de leurs vis-à-vis français ou belges. Dans leurs pays, la loi rend les licenciements collectifs plus difficiles. Les employeurs ont l'obligation de préparer un plan de protection des travailleurs en cas de licenciement collectif et d'informer le syndicat en toute transparence sur la situation économique de l'entreprise. La CSN a adopté une recommandation à cet effet lors de son 61^e Congrès.



Syndicalisation en chute libre

par Jean-Philippe Pineault

Au moment où le taux de syndicalisation diminue de façon dramatique dans la plupart des pays industrialisés, les centrales syndicales doivent apporter leur aide aux travailleurs des pays en émergence qui ont à surmonter d'importantes embûches pour s'unir, ont affirmé des experts lors d'une conférence au FSQ.

Selon des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le taux de syndicalisation a chuté de façon importante en Occident, et jusqu'à 35 % dans certains pays comme la Nouvelle-Zélande. Au Canada, il a

diminué de façon graduelle au fil des ans, passant de 33,7 % en 1997 à 31,2 % en 2008, selon les données de Statistique Canada. Le Québec est la province où les syndicats sont les plus présents, avec 39,4 % de travailleurs syndiqués, tandis que

l'Alberta a le taux de syndicalisation le plus faible avec 24 %.

Le plus grand responsable de ce phénomène est la métamorphose du type de travail généralement exécuté par les travailleuses et les travailleurs des États développés. Le

► secteur industriel a diminué au profit de celui des services. « Le secteur industriel est plus propice à l'action syndicale. Le problème, c'est que les activités de ce secteur ont été transférées vers des pays du Sud où il est difficile de s'organiser et où l'action syndicale est contrainte », a fait valoir lors de la conférence Sid Ahmed Soussi, professeur au Département de sociologie de l'UQAM.

S'entraider pour vaincre

La délocalisation des entreprises force les organisations syndicales à agir au plan international parce que le capitalisme se mondialise. « Nous avons intérêt à contribuer à renforcer le mouvement syndical international, soutient Jean Lacharité, président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie. Faire du syndicalisme en Colombie, c'est autre chose qu'au Québec. Les gens qui le font, le font au péril de leur vie », a-t-il dit lors de la conférence.

Selon ce dernier, les syndicats des pays industrialisés doivent donc apporter leur aide, souvent financière, pour soutenir les travailleurs du Sud. Les centrales de partout sur le globe doivent aussi mettre leurs efforts en commun pour intervenir auprès des instances internationales. « Quand il se négocie un traité de libre-échange, il faut trouver le moyen d'être assis à cette table », affirme M. Lacharité.



Sid Ahmed Soussi, professeur au Département de sociologie de l'UQAM, à l'avant plan, et Jean Lacharité, président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie

Formation de base

Un retard à combler

par Jean-Philippe Pineault

Un adulte québécois sur quatre n'a pas la formation de base requise pour être capable de fonctionner efficacement en société. C'est l'équivalent de 1,4 million de personnes. Cette situation préoccupante risque de s'envenimer au cours des prochaines années si rien n'est fait pour renverser la vapeur. C'est le constat troublant qu'a dressé un panel d'intervenants réunis lors d'une conférence sur la formation professionnelle au FSQ.



Denise Boucher, vice-présidente de la CSN

« C'est un défi colossal qui attend le Québec », a indiqué Robert Martin du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF). Le Québec devra redresser la situation rapidement pour combler son retard, mais aussi mettre en œuvre des actions pour que les compétences de ses travailleuses et de ses travailleurs continuent de se développer. « Les prochaines décennies vont être déterminantes. Il faudra être compétitifs et contrer le glissement des emplois vers la Chine et l'Inde », a indiqué Denise Boucher, vice-présidente de la CSN.

« Parler comme ça donne une drôle d'image du syndicalisme, mais on a le mandat de s'assurer que nos syndiqué-es gardent leurs emplois », fait valoir cette dernière. À ce cha-

pitre, les entreprises et les syndicats doivent soutenir et investir dans la formation continue des salarié-es. Aussi, le gouvernement doit mettre en place une politique de reconnaissance des acquis afin de qualifier les travailleurs qui n'ont pas obtenu de diplôme, mais qui ont développé une expertise dans leur emploi au fil des années.

Éducation des adultes

Alors qu'il est déjà difficile pour un adulte de faire le choix de retourner sur les bancs d'école pour compléter son secondaire, les centres de formation n'offrent pas des conditions d'apprentissage adéquates, déplore Josée Scalabrini, vice-présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ).

Un frein à la formation des adultes est l'accessibilité limitée en raison du poids financier qu'un retour aux études suppose, ont indiqué les intervenants. « Il y a des hausses depuis les années 1990. Il en coûte maintenant 600 \$ pour suivre un cours à l'université si l'on inclut les frais et les livres de toutes sortes. Ça devient de plus en plus difficile pour les familles qui ont un revenu annuel de 30 000 \$. Ces adultes ont besoin d'aide », juge Denis Sylvain de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

Comment obtenir une information diversifiée et intégrée ?

par Pierre Durocher

Le monde des médias traverse une période de mutation qui ne se fait pas sans heurts ni grincements de dents. On peut constater les effets pervers de la convergence et de la concentration des médias depuis quelques années.

Marc-François Bernier, de la chaire de recherche en éthique du journalisme à l'Université d'Ottawa, a prononcé une conférence sur le sujet lors du conseil fédéral de la CSN qui s'est déroulé le 23 septembre à Québec.

Que peut-on faire afin de protéger le droit du public à une information diversifiée et intégrée ? C'est le débat soulevé par cet ex-journaliste à l'emploi de Quebecor.

M. Bernier tire certaines conclusions à la suite de ses recherches et de ses enquêtes, tout en faisant part des propositions de journalistes québécois pour améliorer la qualité, la diversité et l'intégrité de l'information dans un contexte de convergence.

Il a amorcé sa conférence en rappelant qu'au début des années 1980, le gouvernement avait tenté, sans succès, de freiner la concentration des médias. Depuis, c'est l'effet du rouleau compresseur avec Quebecor et Gesca qui en contrôlent 98 %, ne laissant de la place qu'à un seul quotidien francophone indépendant, soit *Le Devoir*.

Bernier souligne que les médias écrits et électroniques appartiennent maintenant à des corporations qui tiennent, avant toute chose, à satis-

faire leurs actionnaires. Ces médias servent leurs propres intérêts au lieu de servir le public de façon démocratique.

Le papier étant presque rendu au bout du rouleau (!), l'Internet facilite les choses pour les propriétaires de ces entreprises, puisqu'il est maintenant aisé de diffuser le même reportage sur plusieurs plateformes.

Les recherches de Bernier semblent prouver que la qualité et la diversité de l'information ne se sont pas améliorées. Il soupçonne que lorsque des conglomerats contrôlent la presque totalité des grands médias d'information et qu'ils favorisent la convergence et l'échange de textes ou de reportages, cela encourage l'uniformisation.

La motivation première en est une de rentabilité. « On multiplie la même information, mais elle est moins diversifiée », souligne Bernier.

Selon lui, les impacts sur l'intégrité de l'information sont eux aussi négatifs pour la mission démocratique du journalisme. Enfin, parmi les

propositions des journalistes pour améliorer l'information au Québec certaines retiennent l'attention : les gouvernements doivent limiter la concentration et la convergence, venir en aide aux pigistes, financer adéquatement les médias publics et indépendants, imposer un ordre professionnel afin de définir un statut de journaliste et adopter une loi sur la protection des sources.

Les journalistes aimeraient disposer de plus de temps et de moyens pour bien faire leur travail, de même que pour se perfectionner. Ils aimeraient aussi conscientiser le public sur les dangers de la mauvaise qualité de l'information, notamment dans les blogues, et sur l'importance de miser sur des journalistes professionnels.

En conclusion, la question est de savoir si les journalistes seront des acteurs importants de la démocratie et du droit du public à l'information ou bien si cette fonction sera en bonne partie récupérée par d'autres acteurs de la communication (relationnistes, blogueurs, etc.).



Marc-François Bernier

Photo : Clément Allard



Photo : Michel Groux

Chantale Larouche

Pour la FNC, la mise sur pied d'un ordre professionnel des journalistes n'apporterait pas de solution réelle aux dérives médiatiques. Un statut journalistique plus précis n'empêcherait pas les médias de tenter l'impossible pour atteindre leurs objectifs de commercialisation et de rendement. Ce sont principalement les conventions collectives et les clauses professionnelles qui ont balisé les obligations des médias et endigué la déviation des contenus.

BIENVENUE

3188 nouveaux syndiqué-es à la CSN

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 3 NOVEMBRE, 35 SYNDICATS REPRÉSENTANT 3188 EMPLOYÉ-ES ONT EU LA CONFIRMATION QU'ILS SE JOIGNAIENT À LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN).

Enseignantes et enseignants

- Heritage Faculty Association, Outaouais;
- Cégep de Rosemont, Montréal métropolitain;
- Cégep André-Laurendeau, Montréal métropolitain;
- Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Centre d'études collégiales en Charlevoix, Québec-Chaudière-Appalaches;
- Cégep de Jonquière, Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Responsables de service de garde en milieu familial (RSG¹)

- CPE de La Baie (MRC Bonaventure), Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- Chez ma tante, Îles-de-la-Madeleine;
- Réseau petits pas, Outaouais;
- CPE L'Éveil de la nature, Outaouais;
- CPE de la Petite Nation, Outaouais;
- CPE Aux Portes du matin, Lanaudière;
- CPE La Chenille, Lanaudière;
- CPE Le Rêve de Caillette, Laurentides;
- CPE des P'tits Maringouins, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec;
- CPE Joli-Cœur, Québec-Chaudière-Appalaches;
- CPE Les Amis de la culbute, Domaine-du-Roy, Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Mini-monde, Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- CPE Mafamigarde, Montérégie;
- CPE Les Amis gators, Montérégie;

1. La notion de RSG comprend généralement les salarié-es responsables et assistantes de service de garde en milieu familial.

Salarié-es de centre de la petite enfance

- CPE Technoflos, Montréal métropolitain;
- CPE du complexe Guy-Favreau, Montréal métropolitain;
- CPE Vos Tout-petits, Montérégie;
- CPE Le Kangourou (éducatrices en milieu familial), Québec-Chaudière-Appalaches;

Autres groupes

- Section Ruisseau-Papineau, CSSS de Laval (intervenants et intervenantes en milieu résidentiel pour adultes), Montréal métropolitain;
- Coach Canada (chauffeurs), Montréal métropolitain;
- Repos Saint-François-d'Assise (employé-es manuels), Montréal métropolitain;
- Agence de la santé, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (personnel de bureau);
- Hôtel Delta de Québec (tous les salariés sauf ceux du bureau);
- Corporation agroforestière transcontinentale (travailleurs sylvicoles), Bas-Saint-Laurent;
- Pompiers de Rivière-du-Loup, Bas-Saint-Laurent;
- Centre de tri de Sherbrooke;
- Matco Ravary, Saint-Amable (chauffeurs de camion), Montérégie;
- Trans-Aide (chauffeurs d'autobus), Montérégie;
- Autobus Baribeau et fils (tous les salariés sauf les employé-es de bureau), Cœur-du-Québec.

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, et ce, tant dans les secteurs privé que public.

Benoit Aubry et Mario Raymond

Droits des peuples autochtones

Le Canada contre la Déclaration de l'ONU



La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée avec une écrasante majorité, le 13 septembre 2007, par les États membres des Nations Unies. Seulement quatre

États s'y sont opposés, dont le Canada. Il s'obstine dans son refus d'adopter l'un des instruments les plus prometteurs en matière de droit international des droits de la personne. En effet, cette déclaration vise à protéger les droits de plus de 370 millions de personnes parmi les plus défavorisées.

Par ailleurs, la CSN, Amnistie internationale Canada francophone et d'autres organisations de la société civile autochtones et allochtones ont récemment formé la coalition Droit des peuples autochtones au Québec, dont l'un des objectifs est l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec d'une motion d'appui à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la mise en œuvre des principes portés par cette déclaration. Depuis deux ans, des gouvernements, des agences de l'ONU et des cours de justice nationales et régionales se sont tournés vers la Déclaration comme outil de référence pour mettre en œuvre des mesures qui protègent les droits des peuples autochtones. Avec l'appui de l'Assemblée nationale du Québec, le Canada se trouvera de plus en plus isolé dans sa position.

Lanaudière

Une œuvre en l'honneur des travailleurs

Le 13 octobre, le Conseil central de Lanaudière procédait à l'inauguration d'une sculpture en l'honneur des travailleuses et des travailleurs qui ont participé au développement de cette région. « Plusieurs œuvres célèbrent la contribution des politiciens ou encore des hommes d'Église à nos sociétés, mais dans notre région aucune œuvre ne soulignait celle

des travailleurs. Nous avons voulu corriger cette lacune », explique Daniel Tessier, président du Conseil central de Lanaudière.

Jules Lasalle, originaire de la Matawinie, a réalisé ce bronze grandeur nature. C'est avec la démarche conjointe entreprise par le conseil central et l'artiste que ce projet a été élaboré.

Il y a plus de huit ans que l'idée de créer une telle œuvre a été lancée. « Nous voulions marquer le coup et inscrire un message dans notre vie collective qui dépasse notre génération », soutient Daniel Messier.

Pour sa part, Denise Boucher, vice-présidente de la CSN, a souligné l'apport du conseil central dans les arts et la culture de la

région, rappelant que la CSN favorisait ce type de contribution dans notre société.

Érigée sur le terrain du conseil central, vous pourrez voir cette magnifique sculpture en vous rendant au 190, rue Montcalm à Joliette.

Jacqueline Rodrigue

L'œuvre représente une femme et un homme levant une poutre. Symbole de la participation des travailleuses et des travailleurs dans tous les domaines de la société. Elle célèbre leurs apports passé, présent et futur, et met en évidence la nécessaire collaboration de tout un chacun.



Photo : Alain Chagnon

► Droits bafoués

Selon l'Association des femmes autochtones du Canada, ces dernières courent cinq fois plus de risques de succomber à une mort violente que les femmes non autochtones; l'espérance de vie pour un Autochtone est de six ans inférieure à celle du reste de la population; au Québec, un enfant autochtone reçoit moins de soutien financier pour ses études qu'un enfant non autochtone; une femme autochtone victime de violence reçoit moins de soutien en maison d'hébergement que les autres femmes.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que la Déclaration constitue un guide de référence utile en ce qui a trait à l'interprétation des droits des peuples autochtones et des obligations des États en la matière. La

Déclaration ne crée pas de nouveaux droits. Elle n'a pas préséance sur les règles de droit qui s'appliquent à l'intérieur des États ou à l'échelle internationale, et elle est conforme à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Le 9 décembre dernier, lors de la Journée internationale des droits de la personne, une pétition de plus de 5000 signatures en faveur des droits des peuples autochtones a été déposée à la Chambre des communes à Ottawa. Au moment d'écrire ces lignes, nous étions toujours en attente des intentions du gouvernement fédéral à l'égard de l'adoption de la Déclaration.

Luc Bessette



Journée nationale Pour consolider l'entraide

Dans le but de consolider les réseaux d'entraide au travail et d'en augmenter le nombre, la CSN met sur pied une Journée nationale de l'entraide. Cette journée se tiendra le 2 février, et elle se répétera chaque année à la même date. Elle a pour but de faire la promotion des réseaux d'entraide dans les syndicats. À cet effet, chaque lieu de travail recevra une affiche et des autocollants afin de sensibiliser les syndiqué-es à l'entraide.

Selon le responsable du réseau d'entraide à la CSN, Pierre Patry, plusieurs facteurs, telles une mauvaise organisation du travail, l'accélération des changements technologiques et la lourdeur de la tâche, font en sorte que de plus en plus d'individus vivent des situations difficiles dans les milieux de travail. En fait, une personne sur trois souffre de détresse psychologique. Celle-ci peut se traduire par des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, de violence, de harcèlement ou de dépression.

Qualité de vie

Isolées et désemparées, les personnes affectées ont besoin d'aide. Il importe donc qu'au sein des syndicats, des réseaux regroupant des militantes et des militants attentifs aux besoins de leurs camarades et préoccupés par la qualité de vie au travail soient formés. Ceux-ci agissent sur une base volontaire, ponctuelle et sans contrainte, établissent une relation d'égal à égal, puis assurent le respect et la confidentialité.

Ces militants ne sont pas des thérapeutes, pas plus qu'ils ne se substituent aux ressources existantes. Ils reçoivent une formation pour être à l'écoute des autres et pour les aider à s'orienter vers les services existants.

La CSN, qui se préoccupe activement des problèmes psychosociaux dans les milieux de travail depuis près de 30 ans, peut compter sur un responsable du développement des réseaux d'entraide dans presque chaque région du Québec. Ces personnes, de même que les responsables de réseau dans les syndicats seront invités, chaque année, à profiter de cette journée pour organiser des activités dans leur région ou leur milieu de travail.

Benoit Aubry

Foi, syndicalisme et politique

Le décès de Jean-Paul Lefebvre, il y a quelques mois, est venu nous rappeler l'importance, dans les années 1940 et 1950, des mouvements d'action catholique dans la formation de militants qui ont fait leur marque dans le syndicalisme CSN. Qu'il suffise d'évoquer les noms de Michel Chartrand, Gérard Pelletier, Jean-Paul Geoffroy, Fernand Jolicoeur, Jacques Archambault, Simonne Monet-Chartrand et de plusieurs autres.

Jean-Paul Lefebvre s'est illustré dans plusieurs domaines publics, tant dans le syndicalisme qu'à Radio-Canada et en politique.

Directeur adjoint du Service de l'éducation de 1954 à 1961, il fut nommé directeur de l'information et du journal *Le Travail* à l'arrivée de Jean Marchand à la présidence de la CSN, y remplaçant Gérard Pelletier qui venait d'être nommé rédacteur en chef de *La Presse*. À Radio-Canada, il a participé à plusieurs émissions, dont *Joindre les deux bouts* et *La faim des autres*. On lui doit aussi un livre publié aux Éditions de l'Homme, *La lutte ouvrière*, qui raconte dans une langue simple et accessible une douzaine de grandes luttes syndicales et ouvrières. Il lui importait que les militants connaissent les moments importants des combats menés par les travailleuses et les travailleurs. Mentionnons les chapitres sur la lutte des classes, le droit d'association, l'esclavage, la grève de Winnipeg, Asbestos, le curé de Saint-Pierre et autres.



Élu député libéral à Québec en 1966, il fut l'un des principaux acteurs dans l'opération qui mena à la démission de Jean Lesage et à l'élection de Robert Bourassa. Au fédéral, il fut durant quatre ans sous-ministre adjoint au ministère des Communications.

Jean-Paul Lefebvre était aussi un homme de foi. Il est souvent intervenu, dans des textes publiés dans *Le Devoir* et *La Presse*, pour plaider contre la dérive d'une Église qui s'était éloignée des voies ouvertes par le concile Vatican II.

Dans une lettre ouverte au cardinal Ouellet, il écrivait en novembre 2007 : « Vous me pardonnerez de croire que nous assistons actuellement à un des plus grands suicides institutionnels de l'histoire moderne : celui de l'Église catholique, en terre de liberté ! Comme je suis arrière-grand-père, j'ai un profond intérêt dans l'avenir de la foi chrétienne. Je me permettrai de dire que ceux qui porteront la responsabilité, aux yeux de l'histoire, ne sont pas les millions de croyants qui auront abandonné l'Église, ce sont ceux qui les auront fait fuir des églises, faute d'avoir compris que la pastorale et la culture religieuse doivent évoluer en symbiose avec l'évolution de l'humanité. »

Michel Rioux

Viellissement de la population

Des défis stimulants

« La population du Québec vieillit, mais il n'y a pas d'apocalypse en vue. » Devant les membres des comités de pilotage régionaux de la santé et des services sociaux (conseils centraux, FSSS, FP) réunis en vue de la mise en œuvre de la plateforme de revendications pour une vision sociale et positive du vieillissement, *Viellir dans la dignité*, le docteur Réjean Hébert expose des chiffres rassurants. Le Québec n'atteindra jamais le niveau de personnes dépendantes enregistré en 1971, car même s'il y aura plus de personnes âgées, les aînés seront mieux armés financièrement que leurs parents ainsi qu'en meilleure santé.



Le 21 septembre dernier, les comités de pilotage régionaux ont été mandatés pour documenter la situation qui prévaut sur leur territoire en vue de développer des plans de travail pour mettre en œuvre la plate-forme de revendications de la CSN.



Photo: Clément Allard

Le docteur Réjean Hébert est doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke et a été coprésident de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés.

Pour le Dr Hébert, ceux qui font le postulat d'une vision apocalyptique, comme l'Institut économique de Montréal ou l'Institut Fraser, veulent introduire plus de privé en santé. « Pour faire face au défi du vieillissement, il faut recentrer le système autour du domicile et non de l'hôpital. »

Il a calculé ce qu'il en coûte pour offrir des services publics à une personne qui a une incapacité modérée. Si elle reste à la maison, le coût s'établit à 5 \$ par jour. Il fait un saut à 10 \$ si elle habite dans une ressource intermédiaire et à 100 \$ si elle loge dans un centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD). Pourtant, le sous-financement des soins à domicile demeure criant. Le taux de réponse actuel aux besoins est de 10 à 15 %. Pour le faire passer à 40 %, le docteur Hébert estime qu'il en coûterait 400 millions de dollars de plus annuellement. Si on ajoute 100 millions en soins de réadaptation, cela fait 500 millions par année de plus. « C'est moins de la moitié d'un point de TVQ, qui rapporte 1,2 milliard annuellement ! Et si l'on diminue ainsi de 0,5 % le taux d'hébergement à l'hôpital

ou en CHSLD, on récupère 350 millions supplémentaires. » Le spécialiste des questions liées au vieillissement croit que le modèle danois est un exemple vers lequel il faut tendre. Le Danemark fournit des services indépendamment du lieu de résidence. Dans ce pays, il n'y a presque plus de CHSLD.

Les prestations de soutien à l'autonomie constituent le prochain pas, estime le spécialiste. Ces prestations remplaceront les crédits d'impôt et les allocations directes et seraient déterminées selon les besoins. Elles seraient versées en services directs (soins en CHSLD, soins à domicile), en contrats de service ou en espèce pour l'achat de certains services auprès des organismes communautaires, privés ou même des proches aidants. Mais l'innovation sociale du XXI^e siècle demeure la mise en place d'une assurance autonomie. La position du doyen de l'Université de Sherbrooke se rapproche de celle de la CSN qui, en échange de l'inclusion des services sociaux dans les lois sur la santé, s'est dite ouverte à envisager une assurance autonomie universelle et publique.

Au nombre des défis, le Dr Hébert identifie le renforcement des services de première ligne orientés vers la ou le médecin de famille, une profession qui devrait être davantage valorisée. L'intégration des services constitue l'autre défi auquel il faut s'attaquer alors qu'un projet-pilote réalisé en Estrie montre des impacts positifs sur l'autonomisation et la satisfaction des bénéficiaires ainsi que sur le désengorgement des urgences et le nombre de cas d'hospitalisation. « C'est en renforçant le système public que les défis de l'avenir pourront être relevés avec succès. » Le docteur Réjean Hébert demeure un fervent défenseur du système public.

Michelle Filteau



Photos : Archives CSN

seurs de grève. Des affrontements violents surviennent. La compagnie refuse de négocier, accusant les leaders de la grève d'être des révolutionnaires. Même Duplessis dénonce en Chambre les « sympathies communistes » des dirigeants de la CTCC.

Ceux-ci appellent à la solidarité. La CTCC lance une souscription auprès de ses affiliés afin de soutenir les grévistes. D'autres organisations syndicales québécoises et canadiennes donnent leur appui. Une partie du clergé catholique se range aussi du côté des grévistes. Même l'archevêque de Montréal, M^{gr} Charbonneau, lance un appel retentissant en chaire afin que les fidèles viennent en aide aux familles éprouvées par la grève. Plus de 500 000 \$ en argent et pour 75 000 \$ de vivres sont recueillis dans les rangs syndicaux et aux portes des églises, ce qui est considérable pour l'époque. À eux seuls, les membres de la CTCC ont contribué pour 300 000 \$.

Malgré le mouvement d'appui et une proposition de compromis déposée par les syndicats, la Canadian-Johns-Manville refuse toujours de négocier. C'est finalement l'intervention d'un médiateur, en juin, qui permettra le dénouement du conflit. Le règlement sur les salaires se rapproche des positions syndicales. Mais il n'y a rien pour l'élimination de la poussière d'amianté. Après autant de mobilisation, les résultats de la grève apparaissent plutôt mitigés. Mais à plus long terme, selon l'historien Jacques Rouillard, la grève apporta des bénéfices notables pour les mineurs. De plus, elle confirma la CTCC comme acteur majeur de la société québécoise.

François Lamarche

Il y a 60 ans, la grève de l'amianté

A cause de ses péripéties et de son ampleur, la grève de l'amianté créa une onde de choc au sein de la société québécoise. Elle a été vue et analysée comme le début d'un mouvement d'affranchissement social comme a pu l'être, sur le plan culturel, le mouvement des automatistes avec le manifeste du *Refus global*. D'ailleurs, plusieurs des signataires du manifeste ont appuyé publiquement les grévistes. Ces événements annoncent les changements qui bouleverseront le Québec une décennie plus tard avec la Révolution tranquille. Il vaut donc la peine de souligner ce 60^e anniversaire à cause de sa dimension symbolique dans l'histoire du Québec comme dans celle du syndicalisme québécois du XX^e siècle.

C'est en février 1949 qu'éclate la grève de l'amianté. Elle met aux prises 5000 mineurs d'Asbestos et de Thetford Mines, membres de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) — qui deviendra par la suite la CSN — et des compagnies anglo-américaines particulièrement dures et intransigeantes sur le plan des relations de travail. Le plus gros employeur, la Canadian-Johns-Manville, mènera la négociation du côté patronal.

Au début de l'année 1949, les négociations sont dans l'impasse. Les compagnies refusent de discuter de mesures pour l'élimination de la poussière d'amianté, ce qui est une priorité pour les mineurs. Les positions sur la question des salaires sont aussi très éloignées. Réunis en assemblée générale, les membres

du syndicat de la Johns-Manville votent la grève le 13 février 1949. Le lendemain, les mineurs de Thetford Mines emboîtent le pas. La grève durera cinq mois.

Sous prétexte que les syndicats ont enfreint les dispositions de la Loi des relations ouvrières, le premier ministre Duplessis déclare la grève illégale. Étant jugés de mauvaise foi, les syndicats se voient aussi retirer leur certificat d'accréditation. Dès le début du conflit, la Johns-Manville obtient une injonction interdisant le piquetage et Duplessis envoie la police provinciale à Asbestos. Celle-ci installe son quartier général à l'hôtel Iroquois, propriété de la compagnie, qui assume les frais de séjour. La tension monte d'un cran quand cette dernière décide de reprendre la production à l'aide de bri-

Parrainage scolaire : une initiative fructueuse !

L'implication d'adultes auprès de jeunes en difficulté scolaire porte ses fruits. Une initiative lancée par le Conseil central de l'Estrie a contribué à encourager la poursuite des études et à revaloriser l'engagement citoyen en matière d'éducation. Diane et Joannie nous racontent comment elles en sont ressorties amies.

« Dès le premier rendez-vous, je l'ai trouvée fine. Diane m'appelait, m'amenait manger au resto. Elle m'encourageait à aller plus souvent à l'école. Nous parlions de tout, souvent d'affaires personnelles. » Joannie Bolduc-Corriveau n'a que de bons mots pour sa marraine Diane Giard, une infirmière nouvellement à la retraite qui l'a accompagnée pendant une année dans la poursuite de ses études secondaires.

Joannie était engagée sur la route qui mène au décrochage scolaire. En 2007, la jeune femme de 17 ans traversait un mauvais coton,

comme on dit. Inscrite en 4^e secondaire, elle était malcommode en classe, elle manquait plus de cours qu'elle n'en suivait. Les échecs s'accumulaient et le cercle vicieux de l'absentéisme s'accélérait. Pourtant, Joannie était une élève brillante avant d'entrer dans l'adolescence. « Il fallait l'aider à croire en son potentiel, à tout remettre en perspective. C'est elle qui avait décidé de décrocher », observe Diane Giard.

Au fil de leurs rencontres, de leurs conversations téléphoniques, de leurs courriels, une complicité est née. Elle s'est graduellement transformée en une relation d'amitié qui dure.

Une initiative syndicale

Le marrainage de Joannie Bolduc-Corriveau par Diane Giard est une heureuse initiative du conseil central, à laquelle ont participé la Commission scolaire des Sommets et



Joannie Bolduc-Corriveau et Diane Giard.

la polyvalente La Ruche de Magog. Une résolution adoptée par ses membres au congrès de 2006 suggérait que le conseil central investisse des ressources financières et humaines pour contrer le décrochage scolaire. L'idée initiale, développée par le président Jean Lacharité, s'est concrétisée par l'établissement d'un contrat payant avec des jeunes en difficulté scolaire : l'accompagnement par un adulte durant les études, une bourse de 500 \$ après la réussite du 5^e secondaire et l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles. Un encadrement et une récompense qui ont plu. « C'est certain que les 500 \$ m'ont motivée. Je me suis dit aussi que le parrainage ne pouvait pas me nuire », complète Joannie.

Un engagement social

« Notre rôle d'accompagnement ne remplace pas celui des parents ni celui du travailleur social. Il le soutient, mais dans un autre contexte, a constaté Diane Giard. Et, enchaînant-elle, c'est un engagement social stimulant, facile à réaliser, une belle façon de rendre à la société ce qu'elle nous a donné. »

La relation d'accompagnement lui a aussi fait découvrir l'immense potentiel des jeunes et les nombreux préjugés que les adultes entretiennent à leur égard. Elle s'est sentie déprimée d'entendre certains enseignants et des adultes du milieu scolaire parler négativement des jeunes et plus particulièrement de la capacité de Joannie à se remettre sur le chemin de la réussite. « J'étais vexée de les entendre parler ainsi, eux qui sont des modèles pour les jeunes », se souvient-elle.

Vers demain

L'expérience a fait découvrir à Joannie qu'elle est une fille ambitieuse. « Partie comme je l'étais, je n'aurais pas réussi sans l'aide de Diane. Elle m'a fait comprendre que je pouvais choisir ma vie, que je pouvais changer de comportement. » Aujourd'hui, elle planifie poursuivre ses études en immobilier.

Quant à Diane, elle entend non seulement entretenir son amitié avec Joannie, mais aussi se porter volontaire pour une autre expérience de marrainage, si le projet redémarre. « J'ai le sentiment d'avoir fait une différence. Joannie a repris confiance en elle. Elle avait besoin de se faire dire qu'elle est bonne et capable. Elle avait besoin de reconnaissance ! »

Cette expérience se poursuit actuellement avec cinq autres jeunes de l'Estrie et déjà, au conseil central, on se prépare pour remettre ce sujet à l'ordre du jour du congrès de mai 2010.

Denise Proulx

Un an après

Un an après son élection et neuf mois après son assermentation, plusieurs analystes reconnaissent que le président Barak Obama doit composer avec une situation complexe et qu'il n'est pas en mesure d'agir aussi vite qu'il l'aurait souhaité. Alors que son arrivée au pouvoir portait bien des espoirs et que les attentes à son endroit étaient très élevées, il est aujourd'hui confronté à la dure réalité de la politique américaine. À ce titre, l'opposition acharnée des néoconservateurs vise à restreindre son action et celle de son gouvernement ainsi qu'à entacher la crédibilité de ce démocrate somme toute très modéré.

Sortir les É.-U. de la crise

Épicentre de la crise économique mondiale, les États-Unis sont encore confrontés aujourd'hui à une situation de chômage qui devrait dépasser les 10 % à la fin de 2009. Des millions de familles sont laissées sans travail et sans maison et subiront encore longtemps les effets de ce séisme économique. Plusieurs voix s'élèvent actuellement pour réclamer un réel soutien à ces travailleuses et à ces travailleurs exclus du marché du travail. Si le mouvement syndical a clairement revendiqué la sauvegarde de l'industrie de l'automobile, préservant ainsi des centaines de milliers d'emplois directs et indirects, les syndicats américains continuent de faire pression sur la majorité démocrate au Congrès pour adopter une législation qui permettrait d'accroître le taux de syndicalisation aux États-Unis et de favoriser la protection des travailleurs.

Barak Obama avait promis de s'attaquer à la régulation du système financier et de plafonner les primes des banquiers, ce qui à ce jour fait cruellement défaut dans sa politique interne. Pourtant, si les républicains et les démocrates se sont portés à la sauvegarde du système financier, évitant ainsi le scénario de 1929 qui avait entraîné la faillite de centaines de banques, le lobbying de Wall Street a permis de conserver le même niveau de déréglementation qui a provoqué la crise financière.



Photo: RexFeature Ltd

L'héritage de George W. Bush

Il ne fait pas de doute que le lourd passé de l'équipe républicaine a laissé des désaccords profonds dans les rapports internationaux. Au lendemain de l'élection d'Obama, nombreux étaient les observateurs qui ne pouvaient imaginer pire que l'ancienne administration sur la scène internationale et ils avaient raison. L'arrivée du nouveau président a amené une certaine détente dans la dynamique internationale. En opposition avec la stratégie guerrière de George W. Bush, les États-Unis tentent avec Obama de reconstruire leur image à l'échelle mondiale.

Toutefois, il faudra bien un mandat complet pour apprécier les applications d'un nouveau discours politique dans la pratique. Par exemple, le retrait des troupes américaines d'Irak pour les concentrer en Afghanistan n'augure rien de très bon, dans la mesure où une intensification du conflit dans cette région du monde pourrait avoir des effets sur

des pays comme le Pakistan, mettant ainsi la région dans une situation hautement critique. Les ambivalences du discours d'Obama sur le Moyen-Orient et les positions annoncées par la secrétaire d'État Hilary Clinton en faveur des colonies juives laissent songeurs sur la volonté réelle de construire une autre approche sur le conflit israélo-palestinien.

Enfin, il faudra bien mesurer le recentrage des relations entre la Chine et les États-Unis et prendre le pouls des interventions américaines sur des questions aussi fondamentales que l'environnement et la régulation du système financier international. À ce jour, le gouvernement de Barak Obama se fait plutôt discret.

Si Obama semble bien parti pour gagner sa bataille sur la santé, force est de constater que le travail reste encore entier sur certains terrains qui sont constamment minés par l'extrême droite et les démagogues de tout acabit.

Jacques Létourneau



FRANÇOIS TANGUAY

œuvre avec conviction en environnement depuis 40 ans. Directeur de Greenpeace et responsable de la campagne « Changements climatiques » au Québec de 1992 à 1997, il est nommé juge administratif à la Régie de l'énergie en mai 1997, poste qu'il occupe pendant 10 ans. Nommé président du conseil d'administration de l'Agence québécoise de l'efficacité énergétique en 2007, il quitte ce poste afin de prendre la direction de la Coalition BOIS Québec en 2008. Il est aussi auteur de plusieurs livres sur la construction écologique.

Les lendemains qui chantent...

La crise qui secoue toutes les économies du monde sans exception semble tirer à sa fin. Les bourses sont en hausse, les investisseurs reprennent confiance et, signe absolu d'un retour aux affaires, les banques recommencent à engranger des profits et à verser aux cadres des bonus indécents. Sommes-nous dans un cycle normal ou vivons-nous une transition vers un nouvel équilibre mondial? Permettez-moi de douter des deux situations.

Ce qui a déclenché cette véritable cascade de faillites de toutes sortes, c'est avant tout l'avidité des riches, la spéculation capitaliste à son pire et la maladive dépendance collective à la surconsommation.

Aucun d'entre nous n'aurait été capable de traverser indemne ce que les banques et les General Motors de ce monde viennent d'affronter. Pourtant, injure absolue, il a fallu que l'État se socialise et sauve les banques, appuie GM et mette des milliards dans l'économie pour la maintenir en vie artificiellement. Le sacro-saint marché n'a pas fonctionné! Notre faillite est si profonde que même les plus allumés ne semblent pas avoir compris qu'attendre que les choses reviennent à *la normale* n'est pas une option.

L'échec de la mondialisation, car c'est bien de cela qu'il s'agit, doit nous servir de leçon d'humilité. Nous devons vivre selon nos moyens.

Le Québec a une assise sociale unique : la coopération. Notre plus grande banque est une caisse coopérative, notre réseau agricole est coopératif, nos travailleurs investissent dans nos entreprises avec l'aide de fonds privilégiés fiscalement et les coopératives de logement sont légion. Cette solidarité de fond fait de nous une espèce rare et menacée. Ainsi, il est impératif que notre premier investis-

sement au Québec se fasse dans notre culture de la solidarité.

Nous devons certes garder une vision planétaire de nos interventions économiques. Le Québec, après tout, n'est qu'un marché pas plus grand que celui de la ville de Paris! Nous ne pourrions produire et vendre qu'entre nous, mais il me semble que nous aurons un avenir économique moins vulnérable aux sursauts des autres économies si nous concentrons nos regards et nos investissements vers quelques évidences.

Nous sortons 17 milliards de dollars de notre économie chaque année uniquement pour importer des produits pétroliers. Nous achetons le pétrole ailleurs, mais en gardons la pollution en l'utilisant. L'ironie est que nous devons mettre en place des programmes d'aide à la substitution des hydrocarbures! C'est bien de vouloir réduire notre empreinte carbone, Kyoto oblige. Mais ce qui est plus facile à faire pour y arriver, c'est de diminuer nos besoins en pétrole.

Comment réduire cette dépendance malsaine? OSER. Oser plus de transport en commun, oser plus de taxes sur le carbone et la consommation, oser des crédits carbone pour des produits du bois à valeur ajoutée, oser plus d'investissements dans notre autosuffisance alimentaire — pourquoi des aubergines chinoises en juin à Montréal? — et surtout : oser voir notre rapport à l'économie autrement que si nous allions toujours faire nos achats au magasin à 1 \$! La pelle à neige chinoise en plastique ne remplacera jamais une bonne vieille Garant en bois faite ici.

Nos lendemains qui chantent passent par un sérieux examen de conscience, par une révision de notre fiscalité qui tient compte de la signature carbone des biens et surtout par un retour à la solidarité en adoptant un comportement cohérent.

Perspectives

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 29 250 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination

Jacqueline Rodrigue
jacqueline.rodrigue@csn.qc.ca

Adjointe à la coordination

Lyne Beaulieu

Rédaction

Benoit Aubry, Luc Bessette, Catherine Binette, Roger Deslauriers, Pierre Durocher, Michelle Filteau, François Lamarche, Vincent Larouche, Jacques Létourneau, Jean-Michel Nahas, Jean-Philippe Pineault, Denise Proulx, Mario Raymond, Michel Rioux, Jacqueline Rodrigue

Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu, Claire Trencia

Conception graphique

Jean Gladu et Sophie Marcoux

Soutien technique

Carole Archambault

Photographie

Clément Allard, Alain Chagnon, Michel Giroux, Paul Labelle, Rex Feature Ltd, Patrick Woodbury

Illustration

Reno

Impression

Imprimerie Gibraltar

Distribution

Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus

514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal - Bibliothèque et archives Canada, 2009

Envoi de poste publication

n° de convention : 40064900

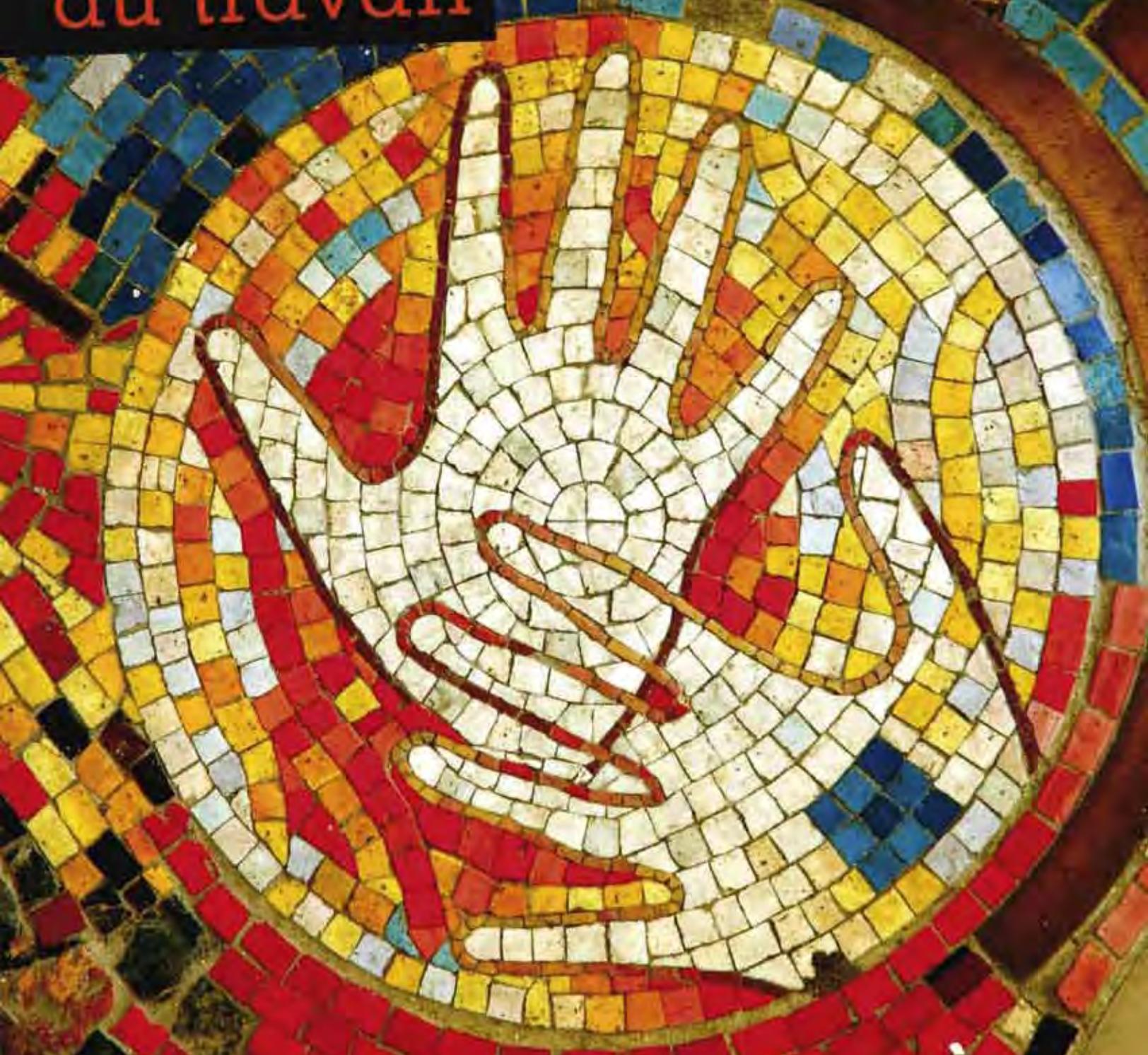
Retourner toute correspondance ne

pouvant être livrée au Canada à :

CSN, 1601, avenue De Lorimier

Montréal (Québec) H2K 4M5

L'entraide, pour mettre du soleil au travail



2 février

Journée nationale de l'entraide



www.csn.qc.ca